

Potage et fumée de tabac font-ils bon ménage ?

En Angleterre, il y a 5 ans, un projet de loi est paru, proposant l'application de l'interdiction de fumer dans les restaurants exception faite des pubs qui servaient uniquement des encas. Après maintes discussions et en l'absence de consensus quant à la définition des dits « encas », la proposition fut supprimée. Dès lors, dès 2007, une interdiction générale de fumer – aussi bien dans les pubs que dans les restaurants- entra en application. Le débat s'arrêta là ; les règles furent claires et la loi fut respectée à la lettre.

Le parlement belge n'a apparemment pas connaissance de cette prise de position anglaise puisqu'il veut se lancer dans le même débat. Plus aucune proposition visant un « HORECA sans tabac » n'est à l'ordre du jour alors que cette mesure est effective dans 14 pays d'Europe.

Fumer reste d'application dans les cafés qui ne servent pas de plats préparés. La question est maintenant : qu'est-ce qu'un « plat préparé » ? Une simple soupe? La législation actuelle n'est pas claire quant à l'autorisation de fumer dans les cafés. La nouvelle loi ne le sera pas plus ! Le débat se prolongera et l'insatisfaction continuera. Cette nouvelle proposition de Loi ne fait pas avancer les choses !

L'enquête de Test achat a montré que les cafés et les discothèques sont des lieux où le tabagisme passif est très important. Hors, ces endroits ne sont pas touchés par la nouvelle proposition de loi. Assez étrangement, la Commission pour la Santé Publique de la chambre privilégie davantage l'aspect économique.

Selon une étude d'UNIZO, il apparaîtrait que les tenanciers de débits de boissons s'attendraient à une faillite de leurs établissements en cas d'interdiction du tabac. Cette étude ne portait pas sur des faillites réelles mais bien sur leur **crainte** de faillite. L'Horeca, n'importe où dans le monde, n'a jamais été partisan de l'interdiction de fumer. Dans chaque pays, l'Horeca s'attend à un « bain de sang » économique suite à sa mise en place. Mais, l'interdiction de fumer n'a causé aucune catastrophe économique dans aucun des pays ayant appliqué la Loi !

Même en ce qui concerne l'Irlande, UNIZO a erronément affirmé certaines choses dans son rapport. Au contraire, bien que les Irlandais soient parmi les plus grands consommateurs d'alcool, la loi y a été adoptée sans qu'aucune diminution du chiffre d'affaires ne soit apparue. Sur base des données de l'Office Central Irlandais des Statistiques, il apparaît que le chiffre d'affaires des bars en Irlande augmente jusque 2001, diminue de 3 % en 2002 et de 4 % en 2003 et 2004 alors qu'il augmente à nouveau en 2005, en 2006 et 2007. L'interdiction tabagique est en vigueur depuis 2004 et n'a donc pas eu d'influence négative sur le chiffre d'affaires. Depuis 2005 la tendance négative de la fréquentation des pubs a même suivi une courbe positive car davantage de non-fumeurs ont retrouvé le chemin des pubs. De plus, le chiffre d'affaires des pubs n'est pas l'unique moyen d'évaluer la loi. Il ressort de l'enquête que 93 % de la population irlandaise trouve que l'adoption de la loi est une bonne idée.

La situation est comparable avec la France où les restaurants et cafés sont non-fumeurs depuis le premier janvier 2008. La loi est très bien respectée et elle est de plus en plus soutenue. Dans les cafés, les bars et les pubs, le soutien de la population pour la mesure a augmenté de 64 % chez les non-fumeurs (pour sa mise en place) à 84 % (après sa mise en place) et de 28 % (avant son application) à 60 % (après son application) auprès des fumeurs. L'expérience des autres pays **montre** qu'une Loi claire, qui ne prévoit aucune exception, est mieux vécue et offre une plus grande garantie en terme de santé publique.

Une discussion portant sur une définition des plats préparés, encas et soupes diverses ne nous aidera pas d'avantage. **Mardi prochain, le 30 juin 2009**, la Commission européenne fera ses recommandations tant attendues sur la proposition des lieux publics sans fumée de tabac. C'est le même jour que la commission pour la santé publique votera à la Chambre l'interdiction partielle ou totale du tabac dans les cafés. Espérons que les membres de la chambre n'acceptent pas une proposition qui va directement à l'encontre des recommandations européennes.

Luk Joossens et Michel Pettiaux, portes-paroles de la Coalition Nationale contre le Tabac